

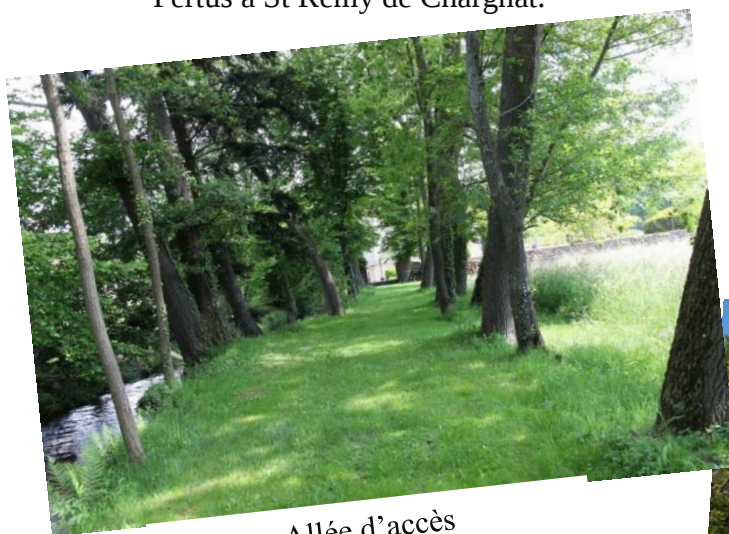
Bulletin municipal

Juillet

2013

Fief du Perthus ou manoir

Le dictionnaire des fiefs de la Basse Auvergne du Comte de Remacle mentionne le fief de Pertus à St Remy de Chagnat.



Allée d'accès

Il appartient à la famille de Moreau jusqu'en 1992, il est alors cédé à son propriétaire actuel M. Jean-Paul Loubeyre.

Le fief disposait d'une chapelle domestique aujourd'hui détruite.



Vue de la tour avec le traditionnel pigeonnier

Propriété d'Annet d'Auranche(en 1543), ensuite de la famille de la Reynerie. Il existait trois petits Fiefs indépendants d'Usson :

Lachaux, La Vernède, et Pertus qui appartenait en 1789 à Alexandre Moreau de Jonnès Officier au régiment de Bretagne.



Façade sud-ouest

La demeure actuelle a été construite au XVI^{ème} siècle

Le perthus a vu évoluer son nom au fil des années il a trouvé un « S » puis gagné un « H »



Le béal de la Vernède traverse la propriété

Le mot du maire.

Notre municipalité avance dans ses projets destinés à améliorer le confort et le cadre de vie de chacune et chacun d'entre nous.

Le dernier investissement majeur qui est la création d'une nouvelle école primaire est presque terminé. Les enfants occupent leurs classes depuis le 12 novembre 2012. Nous avons un litige qui persiste, concernant le crépi du bâtiment. Nous sommes dans l'attente d'un règlement amiable pour la réfection des façades. Nous aurons le plaisir ensuite de faire visiter les locaux à l'ensemble de la population et aux parents d'élèves.

Un autre projet important avance, il concerne la création de deux logements à l'ancienne poste. Les travaux devraient commencer en septembre 2013.

Je voudrais également profiter de ce bulletin pour sensibiliser les propriétaires de maisons d'habitation, occupant ou louant leur bien, au Programme d'Intérêt Général porté par le Pays d'Issoire. Ce programme a pour but d'accompagner les propriétaires dans la réalisation des travaux d'amélioration de leur logement grâce à une assistance administrative, des conseils techniques et financiers gratuits et des aides financières.

Nous allons maintenant nous intéresser à l'histoire de notre village. Saint Rémy de Chagnat a été recensé comme l'un des forts villageois remarquable du Puy de Dôme. La D.R.A.C. (*Direction Régionale des Affaires Culturelles*) a édité un livre qui souligne les bâtiments ou architectures diverses qui témoignent de ce passé. J'en profite pour remercier le Club Rencontre et Gaieté qui organise traditionnellement la brocante le 18 août 2013 et qui a souhaité en relation avec la municipalité exposer des agrandissements de certaines pages de cet ouvrage. Nous espérons qu'elles vous permettront d'appréhender une partie de cette histoire et de voir votre commune d'un autre œil. La protection et la mise en valeur de notre patrimoine dépend de chacun d'entre nous. Dans ce but les architectes des bâtiments de France peuvent vous conseiller.

Notre municipalité vous souhaite un très agréable été.



Informations et Principales délibérations.

« Vous trouverez dans cette rubrique les résumés des principales délibérations : »

Séance Du 10/12/2012

Objet: Approbation du nouveau périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges.

Suite au schéma départemental arrêté par M. Le Préfet du Puy de Dôme en date du 22 décembre 2011, il a été prévu d'étendre le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges, dont notre commune est membre, aux communes d'Usson et de Varennes sur Usson.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le nouveau périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges, à savoir les 15 communes initialement dans la Communauté de Communes, plus les communes d'Usson et de Varennes sur Usson.

Objet: Contrat de prestation de service pour l'entretien des poteaux et bouches d'incendie avec la lyonnaise des eaux

Monsieur le Maire indique au conseil que le contrat d'entretien des poteaux et bouches d'incendie signé avec la Lyonnaise des Eaux arrive à échéance, les tarifs proposés par la Lyonnaise sont de 69,25€ HT par bouches et poteaux.

Le Conseil municipal, décide de valider le contrat d'entretien proposé par la Lyonnaise des Eaux pour une durée de 5 ans.

Objet de la délibération : Cotisation annuelle SOS ANIMAUX

Cotisation annuelle SOS Animaux.

Le Conseil Municipal, accepte de verser la cotisation annuelle 2012 demandée, qui s'élève à 0,50 € par habitant.

.SOS animaux est une association à but non lucratif, loi 1901. Créée en 1993 elle a pour but de recueillir les animaux domestiques (chien et chat...). Environ une centaine de municipalités cotisent pour la fourrière et emmènent les animaux errants sur leurs communes afin d'être retrouvés par leur Propriétaire.

Objet : Participation pour l'année 2013 au FDGDON Puy De Dôme

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande de participation financière de la part de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Puy de Dôme. La participation demandée pour 2013 est de 0,112 cents par hectares cadastrés, soit un montant de 69,55 euros pour les 621 hectares de la commune.

Le Conseil, décide d'allouer une participation de 69,55€ pour l'année 2013 au FDGDON Puy de Dôme.

Objet : Révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire Bretagne

Par arrêté du Préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne du 24 septembre 2012 Une consultation publique est ouverte du 1 novembre au 30 avril 2013 portant sur les enjeux de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans le bassin Loire Bretagne et le calendrier de travail" pour la révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire Bretagne (Sdage).

Après lecture du projet le conseil municipal émet 2 observations :

- l'amélioration notable de la qualité des rivières est due en grande partie aux investissements qui ont été faits sur les réseaux d'assainissement et les stations d'épurations. Ceci engendre des coûts importants pour des communes modestes. Afin de conserver ce niveau d'exigence il faut à tout prix maintenir les niveaux de subventions sur la création voir la réhabilitation de ces ouvrages.
- la commune est traversée par un ruisseau où s'accumulent des dépôts de sables et matériaux sur certaines zones au coeur du village. Comment réguler ces dépôts afin de ne pas assister impuissants à des débordements à l'occasion de prochaines crues.

0-----0-----0

Séance du 21/01/2013

Objet: Tarif Assainissement 2013

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de fixer le tarif de la redevance assainissement pour l'année 2013, pour mémoire il rappelle les tarifs 2012 : Terme fixe 50€ et prix au m3 : 0,47€.

Il propose de fixer le tarif 2013 comme suit :

Terme fixe : 50€

Prix au m3 : 0,50€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le tarif de la redevance assainissement pour l'année 2013 à 50€ pour le terme fixe et 0,50€ pour le prix au m3.

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents. :

0-----0-----0

Séance du 18/02/2013

Objet: Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire indique aux conseillers que l'application de la nouvelle réforme des rythmes scolaires doit être mise en place dès la rentrée 2013-2014 à moins de demander une dérogation pour un report à la rentrée 2014-2015.

Le conseil syndical qui gère les frais scolaires des écoles de St Jean/St Rémy a délibéré le 13 février 2013 pour un report en 2014-2015 compte tenu du manque de temps, mais également de moyens humains et financiers et dans un souci de cohérence avec le projet d'école qui sera mis en place à la rentrée 2014 pour une durée de 3 ans.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de confirmer le choix du syndicat des écoles en demandant le report à la rentrée scolaire 2014-2015 pour la mise en application de la nouvelle réforme des rythmes scolaires.

Objet: Mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement par le SATESE. (Service d'Assistance Technique pour l'Exploitation des Stations d'Epuration)

Mission de la SATESE : Elle se rend sur le terrain et visite les stations d'épurations des eaux usées domestiques.

Au cours de la visite, annoncée 8 jours avant, le technicien s'entretient avec l'employé communal et effectue des prélèvements et des mesures pour s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages.

Après avoir étudié la convention entre le conseil général du Puy de Dôme et la commune concernant une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement.

Le coût restant à la charge de la commune est de 0,93€ par habitant DGF, soit pour l'année 2013 : 537,54€ (578 habitants selon la population DGF 2012)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- donne son accord pour la signature de la convention avec le Conseil Général du Puy de Dôme
- accepte le coût de 0,93€ par habitant DGF pour l'année 2013

o-----o-----o

Séance du 25/3/2013

Objet: Composition du conseil communautaire à compter du 1er janvier 2014

la composition du Conseil Communautaire sera modifiée à compter du renouvellement général des Conseils Municipaux du printemps 2014.

Sachant qu'à compter du 1er janvier 2014, les communes d'Usson et de Varennes sur Usson rejoignent la communauté de communes du Pays de Sauxillanges, il est nécessaire que chaque conseil municipal délibère dans les 3 mois à compter de l'arrêté de notification du périmètre sur la composition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

le Conseil Municipal de Saint Rémy de Chagnat décide de demander le maintien de la composition actuelle du Conseil Communautaire, à savoir pour chaque commune, 2 titulaires et 2 suppléants. Cette disposition restera en vigueur pendant environ 3 mois, jusqu'au renouvellement des conseils municipaux.

La Commune de Saint Rémy de Chagnat désigne :

- Membres titulaires : Monsieur Jean Louis PASSELAIGUE et Monsieur José FANJUL
- Membres suppléants : Monsieur BERGOUGNOUX Patrick et Madame CHARRAS Brigitte

Objet: Contrat unique insertion - Contrat accompagnement dans l'emploi.

Le conseil municipal décide de recruter , à hauteur de 20 heures hebdomadaires (son taux de prise en charge par l'état étant de 80%) afin de réaliser des travaux de peinture à la salle polyvalente et également venir en soutien des agents techniques sur la période du printemps et de l'été.

Le poste est aujourd'hui tenu par M. Didier **DELMAS** habitant Coude

Objet: Participation au syndicat intercommunal de gestion des frais scolaires St Jean en Val - St Rémy de Chagnat pour l'année 2013

Le Conseil municipal fixe 2013 au syndicat intercommunal de gestion des frais scolaires Saint Jean En Val - Saint Rémy de Chagnat à 28974€.

Objet: Achat nouveau photocopieur

Le conseil municipal décide d'acquérir un photocopieur couleur, le devis chiffré le moins disant, proposé par Rex Rotary est de 3090€ HT , la maintenance est de 0.0049€ HT la page noire et blanche et 0.049€ HT la page couleur. L'actuel photocopieur ainsi que sa maintenance seraient transférés aux écoles.

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer cet achat
- accepte le contrat de maintenance au tarif présenté ci-dessus
- demande à ce que les crédits soient inscrits au budget

Objet: Achat broyeur

Monsieur le Maire indique aux conseillers que le broyeur ne fonctionne plus et qu'il conviendrait d'en trouver un autre.

Monsieur le Maire n'a pas demandé de devis à ce jour, et ne sais donc pas si ce sera du matériel neuf ou d'occasion.

Néanmoins, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser cet achat aux meilleures conditions.

Objet: Taux d'imposition 2013

Le Conseil Municipal, décide d'accepter l'augmentation de 1% du taux de taxe foncière sur le bâti et de voter les taux des taxes directes pour l'année 2013 tels que

Désignation	2012	2013	Moyenne département 2012 (Commune similaire)
Taxe d'habitation	10,89	10,89%	10,72%
Taxe foncière sur le bâti	14,71%	14,86%	15,60
Taxe foncière sur le non bâti	64,10%	64,10%	75,16

Séance du 22/04/2013.

Objet: Classement des archives municipales

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de procéder à la réalisation d'opérations de classement des archives municipales.

Afin de réaliser ces travaux dans de bonnes conditions, il propose d'avoir recours au Centre de Gestion comme l'autorise la Loi.

Le Conseil Municipal mandate son Maire

- pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des travaux d'archivage de la Commune
- pour obtenir un devis de cette opération
- pour signer la convention de mise à disposition d'un archiviste avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de Clermont Ferrand

Objet: Subventions S.O.S. Animaux

La cotisation annuelle à SOS animaux est de 0 ,50 € par habitant. (voir page 3)

Cette année, suite à des problèmes d'assainissement l'association demande à titre exceptionnelle une participation supplémentaire de 0,80 € par habitant

Le conseil municipal, décide d'accorder à S.O.S. Animaux pour l'année 2013 :

- une participation de 0,50€ par habitant
- à titre exceptionnelle une participation supplémentaire de 0,80€ par habitant.

Informations compte administratif 2012 et budget 2013

Compte administratif 2012:

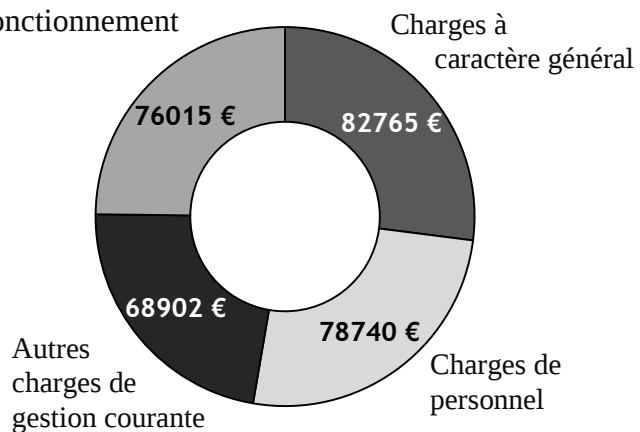
	<i>Budget commune</i>	<i>Budget assainissement</i>
	<i>Réalisé en 2012</i>	<i>Réalisé en 2012</i>
Dépenses de fonctionnement	390916,31 €	26811,25 €
Recettes de fonctionnement	467414,28 €	35267,83 €
Dépenses d'investissement	614779,56 €	54308,93 €
Recettes d'investissement	491276,98 €	80012,75 €

Budget 2013 :

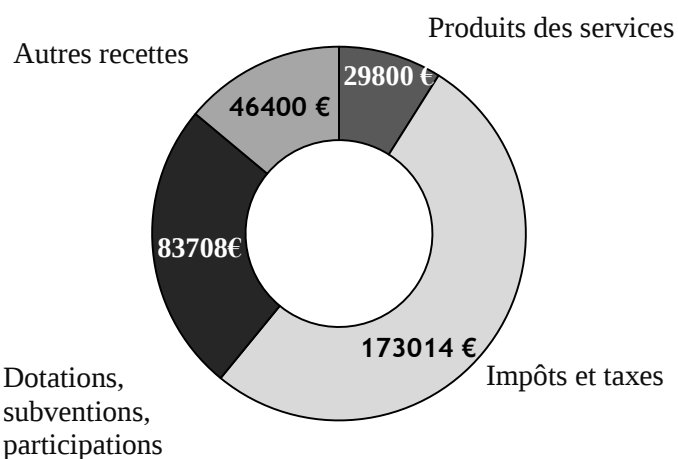
Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Dépenses d'ordre
de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Investissement

Opérations	Dépenses	Recettes
Réhabilitation ancienne poste	261 349,00 €	213 178,00 €
Aménagement école	97 631,00 €	210 375,00 €
Voirie la Malotière	104 617,00 €	24 000,00 €
Enfouissement route de St Jean	33 000,00 €	6 780,00 €
Divers (outillage, photocopieur, broyeur, cuve fioul, sécurité statuettes Eglise,...)	31 523,00 €	3 965,00 €



o-----o-----o

Le Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) ***Pour la réhabilitation des logements privés***



Des aides pour moderniser votre habitat

Le pig vous a été présenté dans les bulletins municipaux de juillet 2011 et janvier 2012. Initialement pour une durée de trois ans il est prolongé de 2 ans. Voici donc un petit rappel :

Qu'est-ce qu'un PIG ?



Le Programme d'Intérêt Général a pour but d'accompagner les propriétaires dans la réalisation des travaux d'amélioration de leur(s) logement(s) grâce à une assistance administrative, et des conseils techniques et financiers gratuits.

Des aides pour qui ? Pour quels travaux ?

Les propriétaires qui souhaitent réhabiliter complètement leurs biens pour les louer à titre de résidence principale (en fonction des territoires).

Les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs de logements occupés, construits depuis plus de 10 ou 15 ans, pour :

- Les travaux d'autonomie de la personne,
- Les travaux d'économie d'énergie,
- Les travaux d'amélioration de la sécurité et de la salubrité.



Les aides pour les propriétaires occupants sont soumises à conditions de ressources.



Attention : les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord des financeurs. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels.

Quel accompagnement ?

Le cabinet Urbanis est chargé de : Antenne: Clermont-Ferrand
25 avenue de l'Union Soviétique –
63000 Clermont-Ferrand - Tél. 04 73 90 00 08



- Vous informer sur l'opération et tous les sujets d'ordre sanitaire, juridique et technique
- Vous conseiller sur votre programme de travaux
- Etablir un plan de financement personnalisé
- Solliciter les aides financières auprès de tous les organismes partenaires
- Monter et suivre vos dossiers de demande de subvention.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud :

Melle Emilie BARGE, chargée de mission Habitat

Place du Postillon 63500 ISSOIRE

Tel : 04 73 55 90 48

e.barge@paysdissoirevaldalliersud.fr

www.paysdissoirevaldalliersud.fr



0-----0-----0

Les rivières des bassins du ruisseau des parcelles et de l'eau mère.

La communauté de communes du Pays de Sauxillanges élabore un contrat territorial milieu aquatique sur les bassins versants de l'eau mère et du ruisseau des parcelles. Actuellement une étude préalable au contrat est menée sur les cours d'eau et zones humides de ces bassins versants. L'objectif est d'atteindre un bon état écologique des cours d'eau comme le préconise la directive cadre sur l'eau.

Dans ce cadre, la communauté de commune organise des tables rondes à l'aide du bureau d'étude Géonat Environnement. Les objectifs de ces ateliers de réflexion sont d'appréhender l'ensemble des problématiques liées aux rivières et à leurs multiples usages.

Afin de partager votre expérience et d'exprimer vos attentes la communauté de commune vous invitent à participer à 3 tables rondes au choix qui se tiendront le mercredi 31 juillet à la mairie de Sauxillanges.

Selon les thématiques et les horaires suivants :

- **10h à 12h** : Gestion de l'eau : Quelle quantité pour quelles utilisations (prélèvements ouvrages et Usages) ?
- **14h à 16h** : Gestion du territoire ressources en eau et qualité : Quelle gestion pour assurer une ressource en eau de qualité ?
- **18h à 20h** Quelle valorisation pour le patrimoine aquatique : Pêche, tourisme, espèces protégées, ... ?

Si vous êtes intéressés, vous trouverez de plus amples informations sur le contenu de ces tables rondes en mairie.

Pour faciliter l'organisation de ces tables rondes il vous est demandé de vous inscrire en mairie avant le jeudi 25 juillet 2013.

Les amis des écoles

Le carnaval

Pour ne pas déroger à la tradition, cette année les enfants des écoles ont fêté le carnaval, sous l'impulsion des amis des écoles



Après s'être soigneusement déguisé ils se sont réunis à la salle polyvalente



Ils ont ensuite défilé dans les rues où ils ont échangé de nombreux confettis contre des bonbons



À l'issue de ce périple ils ont savouré le goûter offert par le club « rencontre et gaieté »



Et merci aux organisateurs qui n'ont pas hésité, et se sont également déguisés

0-----0-----0

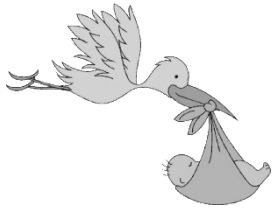
Commémoration du 8 mai.



La commémoration de l'armistice a été célébrée par le traditionnel dépôt d'une gerbe par deux de nos jeunes concitoyennes et le discours de M. Le Maire

Etat civil

Naissances :



Sofia Lourdes Hélène née le 14 janvier 2013 fille de Frédéric et Amandine **BAPTISTA**.

La municipalité félicite les heureux parents.

Mariages :



Mme Emilie **TARTIERE** et M. Aurélien **FASCIAUX**: le 26/01/2013

La municipalité adresse ses félicitations aux nouveaux époux.

Nouveaux arrivants:



M. Alain **CHAREUN** et Mme Charlène **MARBET**; rue des remparts.



M. Eric **POUGET**, Mme Véronique **MONIER** et leurs enfants, 3 rue de la tuilerie, La Malotière



M. et Mme Christian **POTIER** et leurs filles 3, chemin des fours à chaux.



Mme Sandra **GATTOLIN** et ses fils; rue des rivages



M. Michel **FOURNIER** ; « ROCK’N’ROLL BAR » 2, Place de la mairie.



M. Christophe **PELLEGRI**, 2 chemin des routes.



M. et Mme **LUSSEAU COUTURE** et leurs enfants, 6 rue de la Poste

La municipalité leur souhaite la bienvenue.

Décès



Madame Lidia **BUISSON** née **PONTREMOLI** décédée le 3 juillet 2013 à Lagardelle sur Lèze (à 80 ans)

La municipalité présente toutes ses condoléances à la famille.

Le coin des associations

Club Rencontre et Gaieté.

Calendrier des manifestations de fin 2013.

Samedi 17 août.....Expo - vente

Dimanche 18 août.....Expo -vente & Brocante

Dimanche 15 septembre.....Thé dansant

Lundi 11 novembre.....Foire aux marrons thé dansant

Les animations du Club Rencontre et Gaieté sont gratuites pour les habitants de la commune.



0-----0-----0

Club Sportif.



Séances de Gymnastique le mercredi de 20 h 30 à 21h 30 à la salle polyvalente. Les séances sont suspendues pour la période estivale. Elles reprendront le mercredi 11 septembre 2013



Contact Mme Dominique **FIORENTINO** tél. 04 73 71 06 82.

0-----0-----0

Les amis de l'école

St-Rémy-de-Chagnat / St-Jean-en-Val

Les membres de l'association « Les Amis de l'école » ont tenu leur assemblée générale le lundi 01 Juillet 2013 à 20h30 à la salle des fêtes de St Rémy de Chagnat.



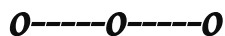
Le bureau est composé de:

Présidente : Patricia **SAUVADET**
Secrétaire : Angélique **POTIER**
Trésorière : Sandra **COBIGO**

Vice-présidente : Muriel **CAVATZ**,
Secrétaire adjointe: Edwige **CUSSALGRAS**,
Trésorière adjointe: Gaëlle **BOITHIAS**,

Membres actifs: Julia **AFONSO**, Alain **ANTOINE**, Angélique **CONDUCHÉ**, Valérie **DREUILHE**, Nidia **FABRO**, Carole **FAIDIT**, Stéphanie **GHYSELINCK**, Patricia **MAGAUD**, Véronique **RICHARD**, Mylène **SOPPELSA**, Laurent **TALABARD**.

Prochaine manifestation : Loto des amis des écoles le 20 octobre 2013 après-midi à La salle polyvalente de Saint Rémy de Chagnat.



Danses de tous pays

Créée il y a plus de 20 ans l'association compte environ quarante adhérents toujours prêts à danser dans la bonne humeur.

Nous nous retrouvons tous les lundis, d'octobre à fin juin de 20h à 21h30.

Notre répertoire de danse est varié. Il s'agit de danses collectives, traditionnelles, originaires du monde entier : USA, Israël, pays de l'est, Grèce...



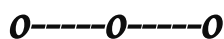
Tout au long de l'année ces soirées sont ponctuées de moments un peu plus festifs : buffet pour Noël, galette des rois, crêpes, soirée dansante au restaurant, repas de fin d'année...

Nous accueillons avec plaisir toutes les personnes intéressées.

Présidente : Mme Henriette **MARCHAND** : chateau.de.pasredon@orange.fr

Vice –Présidente : Mme Colette **GABAS** : collsabag@free.fr

Secrétaire : Mme Marie-Jo **RENZI** : mjt263@aol.com



Divers.

Nous souhaitons publier des informations diverses concernant la vie pratique et les actions des associations de Saint Rémy de Chagnat. Si vous êtes le président ou la présidente d'une association n'hésitez pas à nous communiquer l'agenda de vos manifestations.

Toutes les idées et toutes les informations et suggestions seront les bienvenues et examinées

Vous pouvez les transmettre à la mairie ou à :

Mme Brigitte **CHARRAS**, 5 place de l'église

M. Gérard **LAFONTAINE**, 8 rue des moulins Mail : g-lafontaine@orange.fr

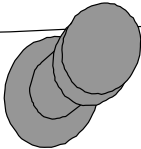
Site internet de la commune

La commune a son site à l'adresse : www.saint-remy-de-chagnat.fr afin de le faire vivre et de le rendre attractif je souhaiterai que les différentes associations me communiquent l'agenda de leurs manifestations. Pour celles qui n'ont pas encore leur page les informations nécessaires à la réalisation d'une page, composition du bureau, but, activité, si possible quelques photos. Pour les associations qui ont leur page, transmettez-moi les modifications éventuelles.

Ce site pourrait aussi contenir une page sur les artisans : activité téléphone, adresse, siège social etc.

Toutes les suggestions et idées sont les bienvenues. Pour vivre et être visité un site doit évoluer constamment.

Merci de votre contribution.



Memento:

Mairie :

- **Horaires :** Lundi : 13 h 30 à 18 h 30 Tél : 04 73 71 00 09
Mardi : 09 h 00 à 12 h 30 Fax : 04 73 71 98 11
Jeudi : 09 h 00 à 16 h 30
Vendredi : 09 h 00 à 12 h 00
Mail : stremydechagnat@free.fr

- **Permanence de Monsieur le maire :**

Lundi après-midi.
Samedi matin sur rendez-vous

Agence postale communale :

- **Horaires :** Lundi : 13 h 30 à 16 h 30
Mardi : 08 h 30 à 12 h 30
Jeudi : 08 h 30 à 13h30
Vendredi : 08 h 30 à 12 h 30

Mairie de Sauxillanges

- **Communauté de communes du pays de Sauxillanges:** 04 73 96 37 62
- **Services de portage des repas à domicile :** 04 73 96 37 62
(les repas sont réalisés par l'EHPAD de Sauxillanges Charles **ANDRAUX**)

Services divers :

- **ADMR** Sauxillanges Association du service à domicile et à la personne 04 73 96 87 96
- **CLIC** Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique :... 04 73 89 67 38
(Issoire)
- **SSIAD** Service de Soins Infirmier à Domicile..... 04 73 89 71 31
- **SIVOS** Service d'aide-ménagère à domicile..... 04 73 89 71 32
- **Trésor Public d'Issoire**..... 04 73 89 15 78
- **Déchetterie Sauxillanges**..... 04 73 96 88 92
- **Horaires :** Lundi 14 h 00 à 18 h00
Mardi à vendredi 10 h 00 à 12 h 00 – 14 h 00 à 18 h 00
Samedi 09 h 00 à 12 h 00 – 14 h00 à 18 h 00

Santé Sécurité

- **Gendarmerie de Sauxillanges :**..... 04 73 96 81 55
- **SAMU :**..... 15
- **POMPIERS**..... 18
- **URGENCES (à partir d'un portable)**..... 112

R.P.I.. Saint Rémy de Chagnat/Saint Jean en Val

- **Ecole de Saint Rémy :**..... 04 73 71 08 18
- **Ecole de Saint Jean :**..... 04 73 96 82 93